

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 DECEMBRE 2008 à 14 h 30

Le Maire, Claude GUIGO ouvre le 7<sup>ème</sup> conseil municipal et fait approuver le compte rendu du dernier conseil.

Il fait part des récriminations venant de certains administrés du fait des fortes chutes de neige. Il rappelle que les routes extérieures sont déneigées à l'aide d'engins soit de la SDA, soit de la commune. En ce qui concerne l'intérieur du village, c'est le travail de l'employé communal aidé bénévolement par le premier adjoint Gérard Miloni. Il sera affiché en mairie l'arrêté qui fixe les conditions de déneigement.

Le Maire annonce que le Conseil Régional a accordé à la commune les subventions suivantes :

- 5 000 € + 2 000 € pour l'abri démontable ;
- 1 500 € pour l'équipement bureautique en faveur de la jeunesse.

Il précise que qu'un dossier a été déposé auprès du Conseil Régional dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale 2009 pour la restauration patrimoniale des sentiers pédestres.

### ❖ FINANCES DE LA COMMUNE

#### ❖ Décisions modificatives

En cette fin d'année, il est nécessaire de voter les décisions modificatives sur les budgets de la commune et de l'eau qui résultent de la différence entre les sommes budgétisées et les sommes réellement dépensées. Délibération votée.

Sur le budget de la commune, il n'y a qu'une différence de 0,20 € sur le chapitre 042 (opérations d'ordre entre section : frais d'étude).

Sur le budget de l'eau, il avait été budgétisé les redevances pour pollution de l'année 2007, mais pas celles de l'année 2008 qui, en plus, sont en forte augmentation. Il convient donc de faire un transfert de crédit pour alimenter cette dépense. Délibération votée.

#### ❖ Eau et assainissement

Le Maire expose les conditions sur lesquelles sont basées les redevances de l'eau et de l'assainissement. Cette année les tarifs des taxes ont été en nette augmentation. Il propose de mettre en place une commission comprenant le conseil municipal et ouverte à tous ceux qui souhaitent y participer afin de revoir les cubages de manière plus équitable en fonction des possibilités d'alimentation de la commune. Le prix au robinet resterait stable. Ce travail sera entrepris pendant le premier trimestre de l'année 2009.

#### ❖ Révision des loyers pour les anciens baux

Comme chaque année, il convient de réviser les loyers selon l'indice de référence du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 qui est de 115,12. Délibération votée.

#### ❖ Indemnités de conseil des perceptrices

Il convient de prendre deux délibérations afin de voter les indemnités de conseil des perceptrices, Madame Géraldine ROCHEREAU et Madame Murielle BUSBY qui l'a remplacée pendant son congé de maternité.

❖ Location des salles

Des administrés s'étant plaint du nouveau tarif de location des salles communales, le Maire suggère de redescendre le prix à 30 € en laissant la caution à 250 €. Décision votée à l'unanimité des présents.

➤ PERSONNEL

❖ Etablissement des primes 2009

Depuis 2004, les employés techniques sont sous le régime indemnitaire d'Administration et de Technicité. La base varie chaque année avec la valeur du point. Mais un coefficient (de 1 à 8) est appliqué, il est actuellement de 2,70 et il convient de déterminer en Conseil le taux à appliquer en 2009. Le Maire propose de le passer à 3 pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Les conseillers municipaux suivent le Maire dans cette décision qui est votée.

❖ Embauche d'une secrétaire

Le contrat de Jacqueline Rasquier s'arrêtant le 31/12/2008, il a été lancé un appel à candidatures par l'intermédiaire du Centre de Gestion. Il convient maintenant de mettre en place un comité de sélection pour étudier les demandes d'emploi qui sont arrivées en mairie. Il a été décidé que ce comité de sélection serait composé du maire Claude Guigo, d'un adjoint Marc Laporte, de deux conseillers Annie Mereaux et Olivier Lamas et de Jacqueline Rasquier. Il se réunira le samedi 20 décembre à 10 h. Le Maire précise que ce sera un poste à 30 heures réparti entre la Mairie et le Syndicat de Télévision.

❖ Profil de poste

Profitant de cette embauche, il convient d'établir pour chaque poste de travail, les missions précises et les horaires. D'autre part, il sera mis en place en 2009, une procédure de notation pour chaque employé comme cela se fait dans la fonction publique territoriale.

❖ Mission de remplacement du CDG 06

Le maire annonce que le Centre de Gestion a mis en place une mission ayant pour objectif de permettre aux collectivités de remplacer temporairement du personnel en cas d'absence ou de faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers. Dans ce cadre, le Centre de Gestion réalise tout le processus de recrutement, de la sélection des candidats à l'embauche de l'agent pour le mettre à la disposition de la collectivité. Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération.

➤ TRAVAUX ET URBANISME

❖ Devis du géomètre de la commune

Suite à la décision prise lors du dernier conseil municipal de faire appel au géomètre de la commune pour le bornage de terrains non cadastrés appartenant à la commune, M. Matteudi nous a communiqué ses devis.

En ce qui concerne le bornage d'un terrain non cadastré sis route des Granges, son devis s'élève à 1 770 € TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce devis, le travail de bornage s'effectuera en 2009 après demande d'accord à l'amiable aux riverains limitrophes. Pour le second terrain, le conseil décide d'attendre.

❖ Désignation de la commission d'appel d'offres

Un dossier de consultation des entreprises a été constitué pour les travaux d'assainissement (renforcement du réseau) à entreprendre route des Granges. Une commission d'appel d'offres doit être constituée. Elle sera composée du maire, Claude Guigo, des trois adjoints, Gérard Miloni, Franck Guigo, Marc Laporte, et d'un conseiller municipal, Alain Mugnàini. L'ouverture des plis se fera le samedi 17 janvier 2009.

❖ **Réfection du toit de la chapelle Ste Claire**

Les travaux de réfection du toit de la chapelle Ste Claire sont urgents si l'on ne veut pas que les fresques s'abîment davantage. Les Ets Convalisier ont établi un devis de 22 810,11 € TTC. L'architecte des Bâtiments de France sera assistant de maîtrise d'œuvre, la commune étant pour sa part maître d'ouvrage. Une participation de l'Etat à hauteur de 50 % du montant H.T. et de 25 % du Conseil Général sont à envisager, le solde restant à charge de la commune. La délibération est prise à l'unanimité.

❖ **Mise en place d'une opération façades sur la place St Jean**

Suite à la réfection du toit de la chapelle, il serait bon d'envisager la réfection de la façade de la dite chapelle et, afin de créer un lieu agréable à l'entrée du village, l'harmonisation des façades des maisons qui bordent la place St Jean.

L'architecte des Bâtiments de France interviendrait pour définir couleur et aspect des enduits et couleurs des volets.

Dans le cadre de la Communauté de Communes et du pacte ARIM, il est possible d'avoir des subventions : 40 % pour les propriétaires, 10 % pour la Communauté de Communes Vésubie-Mercantour. Il resterait à leur charge 50 % des dépenses engagées.

Une réunion avec les propriétaires des maisons qui bordent la place St Jean sera organisée.

❖ **Rénovation de la maison Baradas**

Afin de mener à bien une rénovation complète de ce bâtiment pour en faire une maison passive avec un mode de chauffage faisant appel à des énergies renouvelables, en augmenter la capacité locative et vendre le terrain attenant avec permis de construire, il faut lancer trois consultations.

Il faut faire appel :

- au géomètre : son devis s'élève à 4 864,40 €,
- à un bureau d'études pour le bilan énergétique,
- à un architecte qui assurera la maîtrise d'œuvre et établira un croquis pour une demande de permis concernant le terrain attenant.

Pour l'architecte, il s'agit de lancer un appel d'offres dans lequel figureront leurs références, le détail de leurs prestations et leurs tarifs.

On ne peut pas espérer de retour de TVA sur le chantier complet, seule est à envisager une petite aide sur l'énergie. La vente du terrain avec permis permettrait de financer une petite partie des travaux. Il faut donc une délibération pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre sans formalité préalable sur références. Décision prise à l'unanimité.

❖ **Restauration du canal du Libaret**

Ce canal est, sur la majorité de son parcours en très mauvais état (queues de rat qui bouchent le canal, fuites, effondrements de murs). Pour pallier aux problèmes d'approvisionnement en eau du village, il convient de le restaurer. La société SOL SYSTEMES peut réaliser une étude de faisabilité pour un montant de 8 730,80 € TTC. Une aide de 80% sur le montant peut être obtenue du Conseil Régional par l'intermédiaire du Pays de la Vésubie. Le Conseil municipal prend la délibération à l'unanimité d'engager ces actions.

❖ **Mise en conformité des hydrants de la commune**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est venu vérifier les hydrants de la commune en mai dernier. Leur compte rendu fait apparaître des dysfonctionnements. Il convient de prendre une délibération pour demander une subvention afin de mettre en conformité les hydrants de la commune. Délibération prise à l'unanimité.

❖ **Installation de panneaux photovoltaïques**

La commune envisage d'installer un champ de panneaux photovoltaïques au-dessus de la vacherie de Salès sur une parcelle de 10 ha appartenant à la commune. Le Maire et ses adjoints ont rendez-vous lundi 15 décembre avec EDF pour une première approche du projet. Les travaux envisagés ne présentent aucune charge par la commune puisque c'est le fournisseur d'électricité qui s'en charge, par contre, la commune touchera ensuite en recettes la location du terrain plus les taxes professionnelles.

➤ **LOCATIONS**

❖ **Renouvellement des baux venant à échéance**

Les baux des locataires de la maison Baradas viennent à échéance le 31 décembre. Il convient donc de les renouveler. Etant donné les projets de rénovation de la maison, il ne sera pas possible de leur établir un bail sur trois ans, une clause le mentionnera.

➤ **COMMERCE ET AGRICULTURE**

❖ **ASL des Prés**

Une réunion a eu lieu le 22 novembre. Le bureau a été constitué, les statuts ont été adoptés. Les propriétaires concernés recevront une lettre, un exemplaire des statuts et un bulletin d'adhésion. Le conseil municipal doit prendre une délibération pour adhérer à l'Association Syndicale Libre des Prés aux Camps. Le représentant de la mairie sera le 1<sup>er</sup> adjoint, Gérard Miloni.

Un couple de jeunes agriculteurs désire s'installer en vue d'élever des chèvres et des brebis et fabriquer du fromage. L'ancien chapiteau pourra être installé en bas et servira de bergerie. Par contre, il n'est pas possible d'installer la fromagerie car il n'y a pas d'approvisionnement en eau. Ils sont à la recherche d'un terrain et d'une maison pour cela. L'installation effective ne pourra se faire qu'en 2010.

❖ **Plan FISAC Vésubie-Mercantour**

Le FISAC est constitué de représentants de la Chambre de Commerce, de la Communauté de Communes, de l'Association des Commerçants. Il peut regrouper 9 communes : les 7 de la vallée de la Vésubie et les deux du Val de Blore. Il offre une aide à la modernisation des commerces et à l'animation. Si les 9 communes adhèrent, le FISAC peut recevoir 500 000 € de l'état plus une subvention du département. La participation moyenne qu'il peut accorder aux commerçants est de 50 000 €. Il faut donc inciter les propriétaires et les gérants de commerce sur Venanson à en faire partie.

❖ **Convention de droit de place**

La commune signe une convention avec le gérant du Bella Vista qui l'autorise à utiliser une partie du domaine public (120 m<sup>2</sup>) sur la place St Jean pour sa terrasse. Le désir de la municipalité étant de rendre cette place accueillante et harmonieuse, il est demandé au gérant d'éviter les marques publicitaires sur le mobilier qui doit être en bois et les parasols qui

équiperont la terrasse. Après discussion, il a été décidé de ne pas fixer de taux pour ce droit de place afin d'aider le commerce sur la commune.

#### ❖ Fermeture de l'alimentation Lou Pairoi

Marc Laporte fait savoir que l'alimentation fermera définitivement dimanche 21 décembre. Il regrette que les habitants de Venanson n'aient pas fait plus d'efforts pour encourager ce commerce.

Il est vrai que Venanson a déjà connu des périodes sans commerce. Le Maire précise que la commune ne peut en aucun cas se substituer au commerce privé. Pour dépanner les personnes âgées, sans moyen de locomotion, il demande à Sylviane Albano de faire, dès lundi, le tour du village pour connaître les besoins hebdomadaires de ces habitants et voir s'il est possible de se faire livrer par un des supermarchés de St Martin Vésubie.

### INFORMATION ET COMMUNICATION

#### ❖ Réunions de quartiers

Deux réunions de quartier ont été prévues afin d'informer les habitants des travaux envisagés :

- Pour le quartier des Champouns : samedi 24 janvier à 10 h.
- Pour le quartier des Granges : samedi 24 janvier à 15 h.

Une lettre sera adressée à toutes les personnes concernées.

#### ❖ Réunion d'information sur les ordures ménagères

Une réunion publique sera organisée avec le président du SIVU. Nous attendons de connaître ses disponibilités pour en fixer la date.

#### ❖ Vœux du Maire et Galette des Rois

Ils se dérouleront le dimanche 04 janvier 2009 à 14h30 dans la salle communale, place de l'église. Ce sera l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants de Venanson.

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

#### ❖ Révision des listes électorales

Les inscriptions se faisant en mairie jusqu'au 31 décembre 2008, la commission électorale pour la révision des listes se déroulera samedi 10 janvier 2009 à 10h.

#### ❖ J.O. 2018

Une lettre sera adressée au Comité d'Organisation pour signifier que Venanson est d'accord pour l'organisation des Jeux Olympiques dans notre département sous deux conditions :

- qu'il n'y ait pas d'augmentation des charges communales ;
- que la station de La Colmiane fasse partie intégrante des J.O. 2018.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.*